

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL  
2024-18 SEANCE DU 31 mai 2024**

**Date de la Convocation  
24 mai 2024**

**Date de l’Affichage  
24 mai 2024**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11  
Présents : 8  
Représentés: 3  
Absents : 3

L’an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,  
M Philippe BARRAULT, M Jean-Paul ANGLADE, M Grégory THIBAUD **Adjoints au Maire**,  
Mme Florence DECHELLE, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Pascale BACQUET, Mme Marie CORNET-VERNET **Conseillers Municipaux**.

**Objet de la délibération**

**Modification du périmètre  
du SDESM par adhésion des  
communes de Brie-Comte-  
Robert, Le Pin, Saâcy-sur-  
Marne, Charny et la  
Communauté de Communes  
Gâtinais Val-de-Loing.**

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA  
M Daniel MATHE représenté par Mme Pascale BACQUET  
Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M Pierre de MONTALEMBERT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

VU l’arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

VU la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Le Pin ;

VU la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

VU la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Charny ;

VU la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Commune Gâtinais Val-de-Loing ;

**CONSIDERANT** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Certifie exécutoire

A Boissettes le 31 mai 2024

Secrétaire de séance,  
Pierre de MONTALEMBERT



Le Maire,  
Thierry SEGURA

